

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_082

OBJET :

COMMISSION N°4

Finances

**Vote du budget primitif
2021 du budget principal**

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION n°4

Finances

Vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la CCPC

Le Conseil Communautaire

En application des articles L2121-31 du code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte administratif ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°CC_2021_022 du Conseil communautaire en date du 15 Février 2021, relative au rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 45 voix POUR, 3 voix CONTRE (Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE avec les procurations de Vinciane FABER et Michel MAILLARD), 0 ABSTENTION, pour 48 VOTANTS)

- D'adopter le budget primitif de l'année 2020 du budget principal de la communauté de communes Pévèle Carembault tel que figurant ci-joint.

PRECISE qu'au sein de ce budget primitif, cinq services assujettis à la TVA sont identifiés :

- Le bâtiment à usage locatif situé sur la commune de SAMEON
- La zone industrielle de GONDECOURT
- Service de collecte des déchets non dangereux
- La Passerelle
- Le Centre Aquatique

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

